

Pass numériques
Arrêté collectif d'attribution n° 22007923

Le président du Conseil régional,
de la Région Hauts-de-France, siège de Région 151 Avenue du Président Hoover à Lille,

Vu la délibération n°2016.1755 du Conseil régional du 24 novembre 2016 relative à l'adoption de la politique régionale « Feuille de route numérique régionale », et en particulier son axe 2 « réussir le pari des usages et de l'innovation »,

Vu la « Stratégie nationale pour un numérique inclusif » élaborée en 2018,

Vu les délibérations du Conseil régional n°2019.00610 du 28 mars 2019 et 2019.01475 du 27 juin 2019, relatives à l'expérimentation du déploiement de pass numériques dans le cadre du Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache,

Vu la délibération n°2019.01354 du Conseil régional du 27 juin 2019, relative à l'appel à projets de l'État sur les pass numériques,

Vu la décision de l'État d'attribuer un financement de 488 900 € à la Région Hauts-de-France pour l'acquisition et le déploiement des pass numériques sur le territoire régional en 2020 et 2021, ainsi que la convention signée en ce sens,

Vu la délibération n° 2020.00263 de la commission permanente du 4 février 2020 relative à l'acquisition de pass numériques et à leur déploiement en Hauts-de-France,

Vu la délibération n° 2020.01244 de la commission permanente du 1^{er} juillet 2020 relative à la modification du nombre de pass et du calendrier de l'opération, et à l'adoption du règlement d'attribution,

Vu la délibération n° 2022.00258 de la commission permanente du 1^{er} février 2022 relative à la modification du règlement d'attribution des pass numériques,

Vu les demandes de pass numériques déposées sur la plateforme Aides et subventions de la Région,

Arrête :

Dans un contexte où les enjeux de l'inclusion numérique et de la lutte contre l'illectronisme sont devenus majeurs, le pass numérique constitue un outil d'intervention particulièrement adapté. Il facilite la mise en relation entre d'une part des personnes éloignées du numérique et d'autre part des lieux de médiation spécialisés, où ces personnes pourront être initiées et accompagnées dans leurs usages et pratiques numériques.

Article 1

En application du dispositif régional de pass numérique susvisé, une aide individuelle prenant la forme d'un carnet de 5 ou de 10 pass est accordée aux bénéficiaires conformément au tableau récapitulatif joint en annexe 1 du présent arrêté.

Dès l'entrée en vigueur du présent arrêté, les carnets de pass seront adressés par les services de la Région à leur bénéficiaire respectif accompagné d'un courrier explicatif de notification.

Article 2

Les demandes d'aide faisant l'objet d'une décision de rejet sont présentées en annexe 2 du présent arrêté.

Cette décision sera notifiée aux intéressés.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa publication.

Il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le **23 NOV. 2022**



Pour le Président du Conseil régional
et par délégation

Ertgren SHEHU
Directeur Général Adjoint
Responsable du Pôle
Territoires et Transitions

Publié le

ANNEXE 1 de l'arrêté collectif d'attribution de pass numériques n°

22007923

Liste des personnes à qui il est attribué un carnet de pass numériques

N° dossier	NOM	Prénom	CP	Commune	Type Carnet Attribué
1.			80360	SAILLY SAILLISEL	10 PASS
2.			62161	DUISANS	10 PASS
3.			59620	AULNOYE AYMERIES	10 PASS
4.			62161	DUISANS	10 PASS
5.			62231	BLEROT	10 PASS
6.			59620	AULNOYE AYMERIES	10 PASS
7.			59620	AULNOYE AYMERIES	10 PASS
8.			62140	LE QUESNOY EN ARTOIS	10 PASS
9.			62140	MARCONNE	5 PASS
10.			62380	ESQUERDES	10 PASS
11.			59258	LES RUES DES VIGNES	5 PASS
12.			62110	HENIN BEAUMONT	10 PASS
13.			62380	ACQUIN WESTBECOURT	10 PASS
14.			62100	CALAIS	10 PASS
15.			62930	WIMEREUX	10 PASS
16.			59620	AULNOYE AYMERIES	10 PASS
17.			62930	WIMEREUX	10 PASS
18.			62380	BAYENGHEM LES SENINGHEM	10 PASS
19.			59281	RUMILLY EN CAMBRESIS	5 PASS
20.			59150	WATTRELOS	5 PASS
21.			59750	FEIGNIES	10 PASS
22.			59990	SAULTAIN	10 PASS
23.			59241	MASNIERES	5 PASS
24.			80100	ABBEVILLE	10 PASS
25.			80550	LE CROTOY	10 PASS
26.			62123	HABARCQ	10 PASS
27.			62200	BOULOGNE SUR MER	5 PASS
28.			62280	ST MARTIN BOULOGNE	10 PASS
29.			59770	MARLY	10 PASS
30.			62123	BAILLEULVAL	10 PASS
31.			62123	BAILLEULVAL	10 PASS
32.			62161	DUISANS	10 PASS
33.			62161	DUISANS	10 PASS
34.			62100	CALAIS	5 PASS
35.			80300	VILLE SUR ANCRE	10 PASS
36.			02140	LA VALLEE AU BLE	10 PASS
37.			62890	NORDAUSQUES	10 PASS
38.			80240	ROISEL	10 PASS
39.			62640	MONTIGNY EN GOHELLE	10 PASS
40.			62380	BLEQUIN	10 PASS
41.			62690	FREVIN CAPELLE	10 PASS
42.			62690	FREVIN CAPELLE	10 PASS
43.			59620	AULNOYE AYMERIES	10 PASS

ANNEXE 1 de l'arrêté collectif d'attribution de pass numériques n°

22007923

Liste des personnes à qui il est attribué un carnet de pass numériques

N° dossier	NOM	Prénom	CP	Commune	Type Carnet Attribué
44.			59620	AULNOYE AYMERIES	10 PASS
45.			62123	BAILLEULVAL	10 PASS
46.			02140	VOULPAIX	10 PASS
47.			80200	DOINGT FLAMICOURT	10 PASS
48.			80270	ALLERY	10 PASS
49.			62123	BERLES AU BOIS	10 PASS
50.			62300	ELEU DIT LEAUWETTE	10 PASS
51.			62930	WIMEREUX	10 PASS
52.			59000	LILLE	5 PASS
53.			59138	PONT SUR SAMBRE	10 PASS
54.			62126	WIMILLE	10 PASS

22007923

ANNEXE 2 de l'arrêté collectif d'attribution de pass numériques n°

Liste des personnes dont la demande de pass numériques fait l'objet d'un refus
(demande inéligible ou incomplète)

N° dossier	NOM	Prénom	CP	Commune	Motif du refus
1			59410	ANZIN	Hors critère (étudiante à l'IRTS)
2			59600	MAUBEUGE	Hors critère (étudiante)
3			59840	PERENCHIES	Hors critère (apprenti)
4			62340	GUINES	Dossier incomplet malgré plusieurs relances
5			59500	ROUBAIX	Hors critère (étudiant en MBA)
6			59200	TOURCOING	Dossier incomplet malgré plusieurs relances
7			59200	TOURCOING	Dossier incomplet malgré plusieurs relances
8			62221	NOYELLES SOUS LENS	Hors critère (étudiante formation sanitaire et sociale)